

STK[®] Sperm Tracker SKIN

Ref. AXO-STK-SK10

Fiche de Données de Sécurité

SOMMAIRE

SECTION 1. Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise	3
SECTION 2. Identification des dangers.....	3
SECTION 3. Composition / Informations sur les composants	4
SECTION 4. Premiers secours.....	4
SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie	5
SECTION 6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel	5
SECTION 7. Manipulation et stockage	5
SECTION 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle	6
SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques	8
SECTION 10. Stabilité et réactivité.....	9
SECTION 11. Informations toxicologiques	9
SECTION 12. Informations écologiques.....	10
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination	11
SECTION 14. Informations relatives au transport	11
SECTION 15. Informations réglementaires	11
SECTION 16. Autres informations	12

SECTION 1. Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise**1.1. Identification de la substance / du mélange**

Nom commercial : **STK[®] Sperm Tracker Skin**

Référence catalogue : AXO-STK-SK10

Composition : mélange de composés sous forme de poudre permettant la détection spécifique de traces de liquide séminal masculin.

Détail du mélange : non applicable

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Composants d'un test d'orientation.

Utilisation en criminalistique uniquement. N'est pas destiné à un usage de diagnostic *in vitro*.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AXO Science SAS

Tel.: +33 (0)4 78 93 08 26

36 Bis rue de Bruxelles

e-mail: support@axoscience.com

69100 Villeurbanne - FRANCE

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS [Institut National de Recherche et de Sécurité]) : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2. Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification conformément au règlement (CE) n°. 1272/2008 (CLP):

Le mélange n'est pas classé comme dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008. Il contient de l'acide citrique à une concentration inférieure au seuil de classification (<10%).

2.2. Éléments d'étiquetage

Aucun

2.3. Autres dangers

Aucun

SECTION 3. Composition / Informations sur les composants**3.2. Mélange**

Ce mélange de plusieurs substances n'est pas un mélange dangereux conformément au règlement (CE) n°1272/2008. Conformément à la réglementation, il n'est pas nécessaire de mentionner tous les composants.

Le mélange est exempt d'enregistrement REACH du fait de sa quantité de fabrication/importation annuelle.

SECTION 4. Premiers secours**4.1. Procédure courante de premiers secours et de premiers soins****En cas d'inhalation de la poudre**

Faire respirer de l'air frais. En cas d'arrêt cardio respiratoire, commencer immédiatement la réanimation cardio-pulmonaire.

En cas de contact cutané avec la poudre

Laver la zone touchée abondamment à l'eau courante et au savon pendant au moins 15 minutes. Ne pas essayer de neutraliser. En cas d'irritation persistance, consulter un médecin.

En cas de contact oculaire

Protéger l'œil non affecté ; puis rincer abondamment l'œil atteint avec de l'eau courante, un flacon lave-œil ou une douchette pendant au moins 10 minutes en maintenant bien écartées les paupières.

En cas d'ingestion

Se rincer la bouche à l'eau. Si des troubles persistent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Si applicable, les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser des extincteurs appropriés à la classe d'incendie de l'environnement, ou, le cas échéant, une couverture anti-feu. Tous les moyens d'extinction tels la mousse résistant à l'alcool, l'eau pulvérisée, la poudre chimique sèche, la neige carbonique, peuvent être utilisés.

5.2. Dangers particuliers résultant de l'exposition à la substance / au mélange**Produits de combustion dangereux**

La nature de tous les produits de décomposition n'est pas connue.
Formation de mélanges vapeur-air qui peuvent être irritants ou nocifs pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

Si nécessaire, porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant (appareil autonome) et en cas de pollution massive. Lors de la lutte contre l'incendie, porter un vêtement de protection contre les produits chimiques (combinaison de protection totale).

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel**6.1. Précautions pour la protection de l'environnement**

Pas de précautions particulières.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.3. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour obtenir des informations sur les équipements de protection personnels.
Voir la section 13 pour obtenir des informations sur l'élimination.

SECTION 7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipuler conformément aux instructions de la présente. Voir Section 2.2 et 8.2.2 pour les précautions à prendre.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail :

Porter des gants pendant chaque manipulation.

Ne pas manger, boire, fumer et stocker des aliments dans les zones de travail.

Se laver les mains après chaque contact avec le produit.

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de

restauration.

7.2. Conditions de stockage sûres, y compris d'éventuelles incompatibilités

Un stockage en toute sécurité est garanti dans l'emballage original. Pour le stockage et le rangement, garder l'emballage original hermétiquement fermé et utiliser un local à l'abri de la lumière.

Voir la notice d'utilisation pour les informations de conservation et stabilité.

Voir Section 12 pour les classes de stockage, si applicable.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue.

SECTION 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôles

8.1.1. Valeurs limites d'exposition professionnelle

Ce produit ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.1.2. Information sur les procédures de suivi

Donnée non disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Maintenir une propreté impeccable des lieux de travail.

8.2.2. Equipement de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Lors de la manipulation de la poudre, toujours utiliser un équipement de protection des yeux (lunettes de protection) ; les lunettes doivent avoir des écrans latéraux intégrés ou recouvrir complètement les yeux.

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection des mains

Protection recommandée avec des gants. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive (code EN 374-3 classe 1). L'épaisseur minimum du matériau recommandée est de 0,11 mm.

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément à la réglementation en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et sécher les mains.

Protection de la peau autre que les mains

Protection recommandée avec des vêtements et équipements de protection sélectionnés en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

8.2.2.3. Protection respiratoire

En cas de formation de poussières, utiliser des masques de protection de type P1 (EN 143). Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes CE.

8.2.2.4. Risques thermiques

Donnée non disponible.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Donnée non disponible.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Identification de la substance ou du mélange
	STK® Sperm Tracker Skin
Aspect	- poudre - couleur : blanc
Odeur	non disponible
Seuil olfactif	non disponible
pH	non disponible
Point de fusion/point de congélation	non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non disponible
Point d'éclair	non disponible
Taux d'évaporation	non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	non disponible
Limites supérieurs/inférieurs d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non disponible
Pression de vapeur	non disponible
Densité de vapeur	non disponible
Densité relative (ou densité apparente des solides)	non disponible
Solubilité(s)	non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	non disponible
Température d'auto-inflammabilité	non disponible
Température de décomposition	non disponible
Viscosité	non disponible
Propriétés explosives	non disponible
Propriétés comburantes	non disponible

SECTION 10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Donnée non disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilités de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4. Conditions à éviter

Sensible aux UV. Ne pas exposer à la lumière.

Sensible à la chaleur. Ne pas stocker à une température supérieure à 35 °C.

10.5. Matières incompatibles

Donnée non disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune décomposition dangereuse n'est connue durant la période de conservation du produit dans son emballage original.

SECTION 11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Pas de toxicité détectée

Corrosion/irritation de la peau

Donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

IARC : aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC.

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Donnée non disponible

Autre toxicité

Donnée non disponible

SECTION 12. Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation du caractère PBT/vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'est pas menée.

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Aucune recommandation particulière n'est requise. Se conformer à la section 2 et aux règles locales d'élimination des déchets.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Les substances et mélanges présents dans ce produit ne présentent pas de dangers selon l'ADR, le RID, l'ADN, le code IMDG et les règles IATA. Ils ne requièrent pas de précautions particulières pour le transport.

14.1 Numéro ONU

Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

14.8 Transport aérien (IATA / OACI)

Non soumis à la réglementation IATA

SECTION 15. Informations réglementaires**15.1 Règlementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette fiche de données de sécurité a été rédigée conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878.

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH : Aucune.

Restrictions selon l'annexe XVII de REACH : Aucune.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

SECTION 16. Autres informations

16.1 Indication des mises à jour

Version 1.1 : Mise à jour de la Section 2 : Suppression de la classification de danger suite à la confirmation que la concentration en acide citrique est inférieure au seuil de classification (< 10 %) Mise à jour complète des sections 14, 15 et 16 (conformité Règlement 2020/878 et exigences IATA).

16.2 Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voies de Navigation intérieures
ADR	Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route
CAS	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)
GHS	Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IARC	International Agency for Research on Cancer
IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité
LoW	European List of Waste
NA	non applicable
N.S.A.	Non spécifié par ailleurs
PBT	persistent bioaccumulative and toxic (persistant, bioaccumulable et toxique pour l'environnement)
REACH	Registration, Evaluation, Authorization and restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques)
RID	Règlement international concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
VCI	Verband der Chemischen Industrie (Association de l'industrie chimique allemande)
vPvB	very persistent and very bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable pour l'environnement)

16.3 Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) - exigences concernant l'établissement de la fiche de données de sécurité

Directive de la SUVA (Suisse) relative aux valeurs limites d'exposition au poste de travail, actualisée en janvier 2009

Règle technique allemande TRGS 900 sur les valeurs limites dans l'air au poste de travail de janvier 2006, version mai 2010

Règle technique allemande TRGS 907 : liste des substances sensibilisantes et justificatifs de novembre

2011

Directive 1999/92/CE concernant la réglementation applicable aux utilisateurs de matériels situés en atmosphères explosives

KÜHN, BIRETT notices concernant les matières dangereuses sur le lieu de travail.

Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité, Version 2.0, Décembre 2013, European Chemicals Agency (ECHA)

Base de données sur les valeurs limites internationale GESTIS

16.4 Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Non applicable

16.5 Mentions H pertinentes

Non applicable

16.6 Conseils relatifs à la formation

Initiation périodique du personnel aux dangers et mesures de protection liés à la manipulation de substances dangereuses. Initiation ciblée supplémentaire du personnel à la manipulation de ces produits.

16.7 Informations supplémentaires

Copyright 2026 AXO Science.

Copies en papier autorisées pour usage interne uniquement.

Les informations ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. AXO Science ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

Les directives de sécurité décrites répondent exclusivement aux manipulations du produit effectuées en toute sécurité par un personnel suffisamment formé. Le lecteur de ces informations est tenu de s'assurer, au cas par cas, que sa formation et son aptitude satisfont pour la manipulation en toute responsabilité des produits. Les informations communiquées n'ont ni la fonction d'assurer une propriété du produit au sens de prescriptions de garantie, ni d'assumer une garantie quelconque. Elles ne cautionnent donc ni une convention légale contractuelle, ni extracontractuelle. AXO Science n'assume aucune garantie pour tous dommages issus de l'usage ou de la confiance apportée aux informations précitées. Pour toute information complémentaire, nous renvoyons à nos conditions de vente et de livraison.

Restrictions d'emploi recommandées

L'usage de ce produit est réservé aux professionnels. Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes. Voir les dispositions légales en vigueur sur la protection des jeunes au travail (94/33/CE). Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et celles qui allaitent. Voir les dispositions légales en vigueur sur la protection des mères salariées (92/85/CEE).